

A RETOURNER OU A REMETTRE au bureau de l'ACAD 36 rue CHEVREUL 44100 NANTES

De septembre 2017 à juin 2018. Ce document à valeur de contrat d'engagement.

TOUTES INFORMATIONS TRANSMISES SUR CETTE FICHE SONT STRICTEMENT CONFIDENTIELLES

Nom : Prénom :

Date de naissance : ... Adresse : Code postal : Ville :

Téléphone : Email :

COURS CHOISIS pour inscription Cochez le cours choisi.

Lundi 10H15--11H30	DANSE MODERN JAZZ /STRETCHING /CONTEMPORAIN COURS ADULTES	
Mardi 17H15—18H30	INITIATION CLASSIQUE & JAZZ DANSE RYTHMIQUE. Enfants 6-9 ans	
Mardi 18H30—19H45	CONTEMPORAIN Débutants et Intermédiaires.	
Mardi 19H45—21H15	CONTEMPORAIN AVANCE AS:/ Atelier Chorégraphique	
Mardi 21h15 -22h30	CONTEMPORAIN ADULTES	
Mercredi 13H45—15H00	CONTEMPORAIN Base Classique/ Enfant 10-13 ans.	
Mercredi 15H15--16H15	COURS D'EVEIL à partir de 5 ans	
Mercredi 16H15--17H15	COURS D'EVEIL, Musique et Danse A partir de 3 ans..	
Mercredi 17H15—18H30	JAZZ COMBAT Cours Garçons. Combats chorégraphiés à partir de 13 ans.	
Jeudi 17H30—18H30	COURS D'EVEIL, Musique et Danse A partir de 3 ans..	
Jeudi 18h30 – 19h45	Modern JAZZ Intermédiaire - Avancé	
Jeudi 19h45 – 21h00	Modern JAZZ - Avancé	
Jeudi 21h15 – 22h30	Modern JAZZ – Tous niveaux	
Vendredi 17H15—18H30	JAZZ Atelier chorégraphique. Enfants 10—13 ans.	
Vendredi 18H30—19H45	JAZZ Intermédiaire.	

Prix : 1 cours par semaine : **404€**// **2** cours par semaine **602€**//**3** cours par semaine **698€**.

TOTAL INSCRIPTION : Nom des chèques (Si le nom est différent de celui de l'élève)

Facture : oui NON

A RETOURNER OU A REMETTRE au bureau de l'ACAD 36 rue CHEVREUL 44100 NANTES

Remarques d'ordre médical ou personnel :

En remplissant cette fiche d'inscription, votre enfant ou vous-même est inscrit au cours de danse que vous avez choisi, dispensé par l'Académie de Danse, par cette inscription vous vous engagez à : ✓ Respecter le règlement intérieur des cours de Danse.

Par cette inscription l'élève (ou ses parents ou tuteurs) accepte de transférer ses droits sur son image à l'Association pour les spectacles, les répétitions et les cours auxquels l'élève participera. L'Académie de Danse s'engage à n'utiliser l'image de ses élèves que sur scène lors des spectacles ou sur les photos et supports vidéo tirés des cours et des spectacles. L'Association Académie de Danse et son ou ses partenaires de production, s'engagent à être vigilants sur toutes utilisations de l'image des élèves et à recourir à des poursuites légales en cas de piratage ou d'utilisation illicite de l'image de ses élèves.

LU ET APPROUVE + SIGNATURE PARENT OU ELEVE (SI MAJEUR)// DATE :

A NANTES LE/..... Pour copie ou autres informations : Sandrine BASSARA 06 63 51 78 03

«sandrine.bassara@gmail.com»

REGLEMENT INTERIEUR

Les cours sont ouverts à toute personne dont la condition physique et le niveau technique permettent de suivre les cours de danse.

L'Académie de Danse Sandrine BASSARA ainsi que ses partenaires et professeurs et bénévoles ne pourront en aucun cas être tenus responsables de la santé physique des participants, la responsabilité étant attribuée aux parents ou aux participants si majeurs.

Dans le cadre du respect du règlement et du fonctionnement de l'Académie de Danse Sandrine BASSARA, il est demandé à chacun d'appliquer, de respecter et de faire respecter en tous points les dispositions de ce présent règlement.

COTISATION ET INSCRIPTION

Le tarif des cours est fixé par la Directrice de l'Association au début de chaque année. Toute inscription est considérée comme ferme et définitive après paiement. **Aucun remboursement ne pourra être effectué.** En début d'année, l'élève doit remplir une fiche d'inscription qui fixe le montant et la durée des cours. Le paiement de la cotisation est demandé en totalité en début d'année lors de l'inscription.

LES ELEVES

Ponctualité et Assiduité : En cas de retard, le professeur est en droit de ne pas accepter l'élève à son cours. Les élèves s'engagent à être assidus afin de ne pas gêner la progression du travail de l'année. La participation aux spectacles implique une présence obligatoire tout le long de l'année et aux répétitions. Des absences répétées pourraient entraîner l'exclusion du spectacle ou l'interdiction à l'élève de se présenter à un examen. Toute absence prévisible devra impérativement être signalée dans les meilleurs délais. Toute absence répétée sera signalée aux parents des élèves mineurs. Les élèves sont tenus d'arriver entre 5 à 15 minutes avant le début des cours et doivent quitter le vestiaire au plus tard 15 minutes après la fin de leur cours.

Tenue et attitude : Les salles de danse et les vestiaires sont accessibles uniquement aux élèves, et sont non-fumeurs. La consommation de nourriture et boissons est tolérée dans le hall uniquement et dans la mesure où aucune dégradation n'est constatée. Les lieux doivent être laissés propres. Des poubelles sont à la disposition des élèves.

L'élève doit avoir une tenue de danse conforme à la demande du professeur. Il est interdit de pénétrer dans la salle de cours avec les chaussures de ville.

Les cours ne sont pas publics : les parents, amis, ou danseurs d'autres cours ne sont pas admis dans la salle de danse.

En cas d'urgence médicale au sein du cours de danse, le professeur est habilité à prendre toutes les dispositions nécessaires (appel des pompiers et transfert dans l'hôpital le plus proche). Le professeur doit avoir connaissance de toutes prises de médicaments, ou de toute allergie reconnue normalement signalée sur la fiche médicale lors de l'inscription.

Tout élève est tenu d'avoir un minimum de discipline et de correction (toute personne soupçonnée d'être sous l'emprise de drogue, de médicament, d'alcool, ou encore dont l'état de santé ne permettrait pas de suivre le cours est prié de quitter le cours sur l'instant. Pour les mineurs, le professeur est tenu d'en informer au plus vite la Direction qui en informera les parents ou les autorités compétentes.)

Responsabilité :

Les responsables légaux s'engagent à accompagner leur enfant mineur à la salle de danse ou de spectacle et à venir les rechercher. En décidant de le laisser venir ou partir seul, ils déchargent la responsabilité de l'association pour tout problème qui surviendrait.

Par son inscription, l'élève s'engage à respecter le règlement intérieur.

Spectacle : Deux spectacles sont organisés par an : un en décembre et l'autre, traditionnellement en fin d'année scolaire avec 2 représentations chacun. Les élèves qui ne souhaitent pas y participer sont tenus d'en informer clairement la Directrice dès le mois de février. Les places des spectacles sont payantes par tous. Les parents devront financer l'achat et participer à la confection des costumes des spectacles, selon les directives du professeur.

Nous rappelons que la présence aux répétitions est obligatoire pour assurer un spectacle de bonne qualité. Il est prévu 3 répétitions sur scène dont la répétition générale. Tous les élèves majeurs ou parents des élèves mineurs s'engagent à respecter le planning des répétitions qui sera communiqué à l'avance.

A cette occasion, les élèves pourront être pris en photo uniquement sur autorisation de la Directrice. L'utilisation des photos sera strictement limitée à l'usage de l'Académie ou de la famille. En cas de prises de vue, ou de prises de film, les parents et élèves acceptent au travers de l'inscription à l'Académie, le transfert des droits de son image.

Portes ouvertes :

Les parents et amis sont conviés au cours de l'année aux portes ouvertes pour assister aux différents cours.

A Nantes, le **L'élève majeur ou l'autorité responsable de l'élève,**
Faire précéder la signature de la mention, « lu et approuvé »,
Nom, prénom du signataire,

La Directrice,
Sandrine BASSARA